

# CONDITIONS GENERALES "La Piccola Casa"

- Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul client identifié en tête du contrat. Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.
- Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
- Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition même gratuite, du gîte la Piccola casa sont rigoureusement interdites. Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède la capacité d'accueil énoncée soit trois personnes maximum, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.
- Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue du début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Si un retard est occasionner prévenir le propriétaire par téléphone ou sms, mais aucune déduction sera appliquée.
- Si le gîte est réservé pour un séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire pourra demander le solde du prix de l'hébergement, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du début du séjour.
- Le client ne pourra exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol et dégradations dans le gîte. Le client ne pourra s'opposer à la visite du gîte si le propriétaire en fait la demande. Le gîte est une petite maison de village à étages (pas accès handicapé), avec un balconnet, un parking privé attenant, sans jardin. Le descriptif étant fidèle à la disposition du gîte, aucune remarque ne sera acceptée quant à la configuration des lieux.
- Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Le gîte est loué propre, les murs, sols, portes, meubles, glaces, décorations, etc... ne sont ni cassés ni troués ni gribouillés ni fendus ni abimés etc ...
- Un état des lieux avec inventaire sera établi dès l'entrée du client dans le gîte la Piccola casa, et un le jour du départ du client. Le locataire se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il a l'option villégiature. Si des dommages sont occasionnés par le locataire, l'assurance du propriétaire se retournera comme prévu par la loi, contre l'assurance responsabilité civile habitation du locataire, et le chèque de dépôt de garantie ne sera pas restitué.
- Les locaux sont loués meublés équipés, avec matériel de cuisine, vaisselle, couvertures, oreillers, pas de linges de toilette et de maison. Draps avec taies : 10 € par lit. En hiver, forfait chauffage en sus.
- Caution ménage 60 € rendue en fin de séjour si le gîte est propre.
- Nuitée supplémentaire 55 €.